

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Haute-Saône ARRONDISSEMENT Lure		SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 11 DECEMBRE 2023	
<h3>Budget Général - Décision Modificative n°2 - Chapitre 65 autres charges de gestion courante</h3>			
DÉLIBÉRATION N° 2023-130		Le onze décembre de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Saint-Sauveur, salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.	
En exercice : Titulaires présents : Absent : Pouvoirs : Nombre de votants :	38 33 1 4 37	Le Conseil Communautaire nomme Isabelle FORMET secrétaire de séance.	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD			Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE	POUV	Eric PETITJEAN	Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Jacques DESHAYES	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	A		Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

1- Participation de la CCPLx aux frais de Repas des enfants de Raddon-et-Chapendu

La commune de Raddon-et-Chapendu met en œuvre un service de garderie et de restauration scolaire. L'action portée par la commune a vocation à offrir aux familles une solution de garde pour leurs enfants et leur permettre de bénéficier de repas complets et équilibrés durant la pause méridienne, la commune ayant fait le choix d'adhérer au marché de restauration porté par la communauté de communes.

L'action de la commune participe pleinement à la mise en œuvre des axes 2 et 3 de la Dynamique Territoriale de Cohésion Sociale : permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et favoriser l'épanouissement de l'enfant par la mise en place d'une politique d'éducation à la santé.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20231211-D2023_130-DE

Berger
Levrault

Objet	Budget Général - Décision Modificative n°2 - Chapitre 65 autres charges de gestion courante	Délibération n°2023	130
		Page 2 sur 3	

Pour cette raison, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil souhaite soutenir cette action par la prise en charge financière d'une partie du coût du service de restauration ; soit une aide approximative de 8 000 € pour l'exercice 2023. Une convention entre les collectivités a été rédigée à cet effet.

2- Participation au Syndicat des 5 communes

La commune de Sainte-Marie-en-Chanois est adhérente depuis 2002 du syndicat des 5 communes qui organise un accueil périscolaire.

Au regard de sa compétence péri et extrascolaire, la CCPLx verse une participation au syndicat pour le fonctionnement du centre périscolaire. Pour l'exercice 2023, il a été inscrit 18 000 € et 28 775 € ont déjà été mandatés, le rattachement de l'exercice 2022 n'ayant pas été effectué.

3- Décision modificative

Les crédits n'étant pas inscrits au budget primitif 2023, la décision modificative ci-dessous est proposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2023	DM n°1	TOTAL BP 2023
65 D	6558	Autres contributions obligatoires	468 914 €	12 000 €	490 914 €
	657341	Subv de fonct versées aux membres du GFP		10 000 €	

Le chapitre 65 sera compensé par le biais de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 22 000 € qui sera réduit d'autant.

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20231211-D2023_130-DE

Berger
Levrault

Objet	Budget Général - Décision Modificative n°2 - Chapitre 65 autres charges de gestion courante	Délibération n°2023	130
		Page 3 sur 3	

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 027 000 €	11 450 000 €
Investissement	4 855 000 €	4 855 000 €
Budget Total	14 860 000 €	16 305 000 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 novembre 2023,

Décision

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le Conseil Communautaire

- Approuve la Décision Modificative n°2 du budget général,
- Charge le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES